



SYNDICAT SCOLAIRE
MARIGNIER THYEZ VOUGY

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS

BUDGETAIRES

2025

PREAMBULE

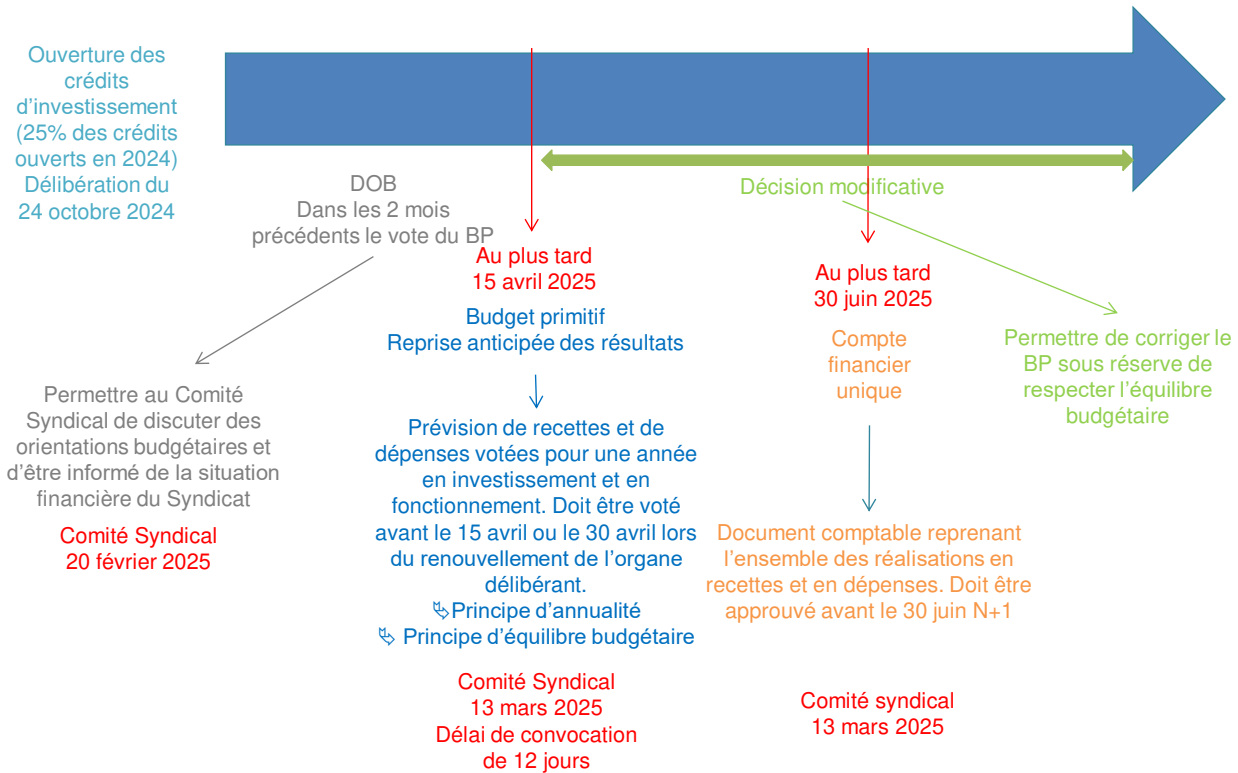
L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur* ».

Ce débat doit permettre au Comité syndical de discuter des orientations budgétaires et d'être informé de la situation financière du Syndicat. Dans ce cadre, le D.O.B. permet :

- D'une part, d'exposer l'évolution prévisible des variables exogènes ou endogènes (personnel, service de la dette, ...) ;
- D'autre part, de restituer le budget à venir et de définir une stratégie financière cohérente avec la préservation de la solvabilité de la collectivité.

Le D.O.B. n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération, qui constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire.

I. LE CALENDRIER BUDGETAIRE 2025



II. TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DU SYNDICAT SCOLAIRE

A. EXECUTION DU BUDGET 2024

L'autofinancement correspond à l'excédent dégagé du fonctionnement courant de la collectivité pour financer l'investissement.

Autofinancement prévisionnel (simulation de compte financier unique au 16 janvier 2025)	
Recettes réelles de fonctionnement (A)	171 455,77 €
Produits des services	14 465,04 €
Dotations	156 860,53 €
Autres recettes	130,20 €
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	110 145,56 €
Charges à caractère général	91 627,26 €
Charges de personnel	6 676,32 €
Autres charges de gestion courante	8 106,41 €
Charges financières	3 735,57 €
Atténuation de produits	
Epargne brute (C = A-B)	61 310,21 €
Remboursement du capital (D)	58 248,04 €
Epargne nette - Autofinancement (E=C-D)	3 062,17 €
<i>Rappel : pour calculer l'autofinancement, seules sont prises en compte les recettes et dépenses réelles de fonctionnement</i>	

Résultat de clôture prévisionnel 2024 (simulation de compte administratif au 16 janvier 2025)			
	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	120 866,72	127 653,10	248 519,82
Recettes	125 794,03	171 455,77	297 249,80
Résultat de l'exercice	4 927,31	43 802,67	48 729,98
Résultat reporté	189 853,76	13 200,00	203 053,76
Résultat cumulé	194 781,07	57 002,67	251 783,74
Pour mémoire :			
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 8 720,74 €			
Restes à réaliser en recettes d'investissement : 0 €			

Rappel :

Pour définir le résultat de clôture de l'exercice, toutes les dépenses et recettes sont prises en compte, qu'il s'agisse d'opérations réelles ou d'opérations d'ordre (cela explique les différences des montants des dépenses et recettes de fonctionnement pris en compte pour définir l'autofinancement et le résultat de clôture).

Il sera proposé d'approuver, concomitamment, le compte financier unique et le budget primitif 2025.

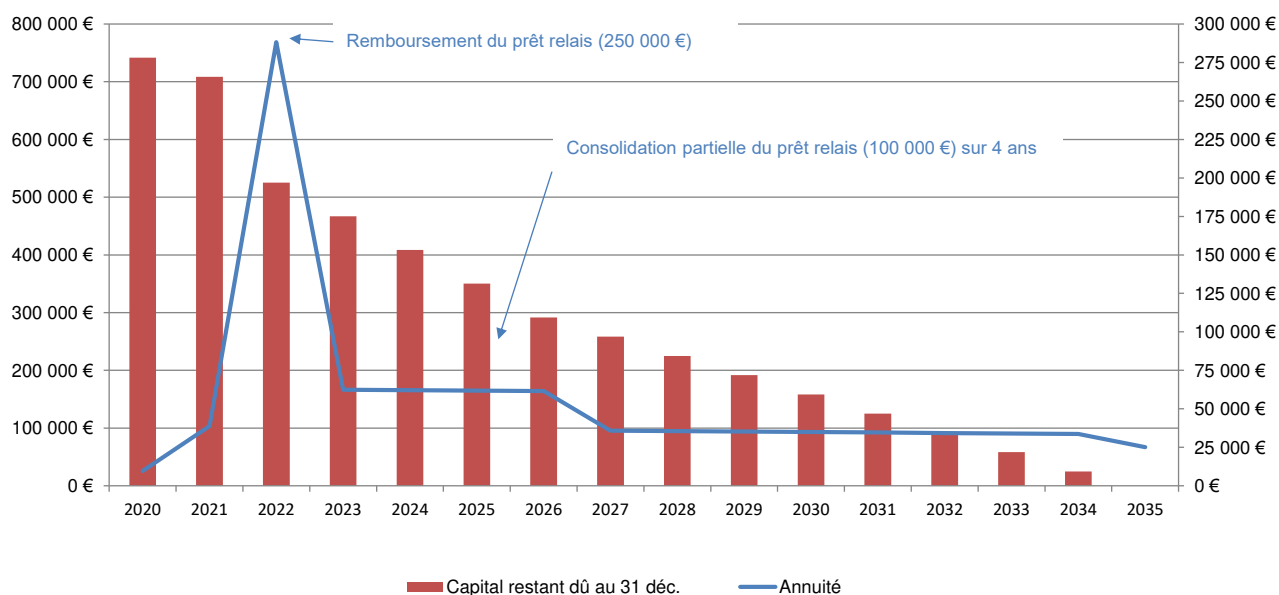
B. LA DETTE

Le Syndicat a souscrit divers emprunts dans le cadre du programme d'investissement pour la réhabilitation du gymnase (rénovation thermique) et la construction d'une salle de blocs ; deux sont encore en cours :

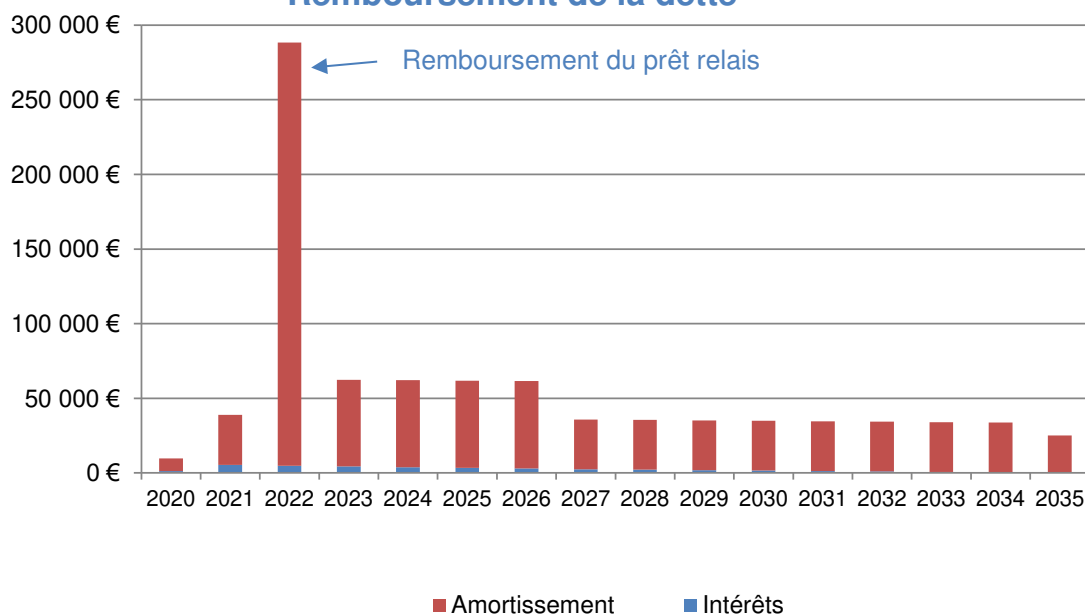
Année	Objet	Montant emprunté	Durée	Taux	Capital restant dû au 31 déc. 2024
2020	Travaux gymnase collège	500 000 €	180 mois	Fixe 0,89%	358 333 €
2022	Consolidation partielle du prêt relais	100 000 €	48 mois	Fixe 0,68%	50 339 €

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 est de 408 672.23 €.

Encours de dette



Remboursement de la dette



Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires pour éteindre totalement la dette en mobilisant la totalité de son épargne brute annuelle (encours de dette / épargne brute).

Au 31 décembre 2024, la capacité de désendettement du Syndicat est de 6,6 ans.

Analyse des ratios de désendettement	
Moins de 8 ans	Zone verte
Entre 8 et 11 ans	Zone médiane
Entre 11 et 15 ans	Zone orange
Plus de 15 ans	Zone rouge

C. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

1. Le solde des engagements

Des restes à réaliser sont inscrits en dépenses à hauteur de 8 720,74 € pour le remplacement des tapis de protection du mur d'escalade (entreprise DECASPORT – Devis validé le 12 septembre 2024 / fabrication à la commande s'agissant d'un produit sur mesure).

2. Le remboursement de la dette (≈ 59 000 €)

3. La sécurisation des espaces extérieurs du gymnase

En juin / juillet 2024, le Syndicat a été confronté à l'installation illicite de gens du voyage sur les espaces extérieurs du gymnase (terrain multisport et piste d'athlétisme), après découpe de panneaux de clôture (Annexe 1A).

Un référé a été déposé auprès du Tribunal Administratif le 1^{er} juillet 2024. Par ordonnance du Tribunal du 23 juillet 2024, les occupants ont été enjoins de quitter les lieux dans un délai de trois jours.

Cette occupation illicite a gravement impacté le fonctionnement du site, notamment, par les élèves du collège et a causé un trouble intolérable pour la sécurité, la salubrité et le bon ordre public.

Afin de **contenir le risque d'intrusion et d'occupation illicite**, il est proposé de réaliser un mur bahut sous la clôture pour un montant de 27 900 € (Annexe 1B), étant précisé que ce dispositif devra être complété par la pose d'un portique au niveau du portail (chiffrage à venir).

4. Le renouvellement des matériels de gymnastique

L'Association Gymnique de l'Arve (AGA) a rencontré, le 26 novembre 2024, les représentants des communes de Marignier, Thyez, Vougy et du Syndicat Scolaire afin de leur présenter les besoins du Club en termes de locaux et de leur soumettre un dossier technique en vue de la réalisation d'une salle de gymnastique spécialisée. Les élus ne pouvant accéder à cette demande, un temps d'échange a été organisé avec le Club afin de dresser un état des lieux des matériels mis à disposition du club et de ses besoins.

Dans ce cadre, le Club, en partenariat avec les enseignants du Collège, a formulé les **besoins** suivants (Cf. Annexe 2) :

Descriptif	P.U. TTC	Nombre	Total
Matériels nécessaires pour la sécurité			
A/ Matelas repliable pour poutre	2 979,00 €	2	5 958,00 €
B/ Protection pied poutre	421,20 €	2	842,40 €
C/ Protection murale (pilier à côté de la table de saut)	405,60 €	1	405,60 €
D/ Paire de protections des montants de chevaux d'arçons	421,20 €	1	421,20 €
E/ Protection tremplin	460,80 €	1	460,80 €
F/ Bloc de parade de saut	336,96 €	2	673,92 €
G/ Ressorts pour mini trampoline	234,00 €	1	234,00 €
H/ Housse PVC pour matelas	630,00 €	1	630,00 €
Sous-total			9 625,92 €
Matériels nécessaires pour l'entrainement			
I/ Piste acrobatie à ressort avec moquette	7 885,20 €	1	7 885,20 €
J/ Matelas de chute pour réception agrès	1 280,40 €	2	2 560,80 €
K/ Bloc de réception mousse housse PVC	756,00 €	1	756,00 €
L/ Espallier 2 places	744,00 €	1	744,00 €
M/ Demi courbette	299,40 €	1	299,40 €
N/ Grand module trapzoïdale	1 276,20 €	1	1 276,20 €
O/ Poutre basse	1 756,80 €	1	1 756,80 €
Poutre mousse éducative	351,60 €	1	351,60 €
Sous-total			15 630,00 €
Total			25 255,92 €

5. La poursuite des opérations de rénovation du gymnase

En 2023, des travaux de gros entretien ont été réalisés avec, notamment, des reprises de peintures, des travaux électriques, des travaux de zinguerie (contour de la cheminée) et des travaux dans les douches (robinetteries).

En 2024, les travaux de peinture ont été poursuivis (montées d'escalier / WC et locaux techniques), des travaux d'agencement ont été réalisés dans les garages et un dispositif de digicode a été installé.

Pour 2025, il est prévu, en outre, de poursuivre les **travaux de peinture** (couloirs, local à clés, local entretien, salle des professeurs et salle de réunion, local incendie) pour un montant de ≈ 16 000 € et les **travaux de petite maintenance** (≈ 10 000 €). Il sera, également, proposé de remplacer les trois radiants défectueux (≈ 26 000 € - Devis en annexe).

POUR RAPPEL

A la suite de l'apparition de diverses tâches d'humidité sur les plaques de couverture de faux-plafonds, le Syndicat a engagé une procédure au titre de l'assurance dommage ouvrage en mai 2022.

Une 1^{ère} réunion d'expertise a eu lieu le 09 juin 2022, expertise à laquelle étaient convoqués le Syndicat Scolaire et les sociétés Décofaçade et Areo.

Par courrier de Groupama du 18 juillet 2022, le Syndicat a été informé que la garantie du contrat dommages-ouvrage est acquise pour les multiples traces d'infiltrations en sous face des faux-plafonds du gymnase étant précisé que « *dès réception du rapport d'expertise définitif comportant le coût des travaux de réfection à réaliser et le mode réparatoire, [Groupama proposera] l'indemnité correspondante* ».

Durant plusieurs mois, le Syndicat s'est heurté à l'immobilisme de Groupama et de l'expert, jusqu'à l'organisation d'une nouvelle expertise, le 18 décembre 2023, en présence de l'ensemble des interlocuteurs, à savoir le Syndicat, le maître d'œuvre et les entreprises chargées de la réalisation des travaux.

A l'issue de cette réunion, les parties ont convenu d'effectuer un sondage dans le plénum sous toiture pour identifier l'origine des désordres. Dans ce cadre, des investigations techniques complémentaires ont été réalisées le 20 février 2024.

A ce jour, le Syndicat est toujours dans l'attente (malgré des relances régulières) du rapport d'expertise définitif.

Des honoraires de maîtrise d'œuvre seront prévus au budget.

Pour améliorer la « cohabitation » entre certaines activités, une réflexion est initiée sur l'installation d'un **filet amovible à l'arrière de la cage de handball**.

6. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement seront constituées, principalement, de l'affectation du résultat 2024 et du FCTVA (4 460,06 € au vu de la notification).

Il sera proposé de solliciter une subvention dans le cadre du CDAS 2025 pour l'acquisition de matériels de gymnastique, matériels mutualisés entre le club et le collègue.

D. LE FONCTIONNEMENT

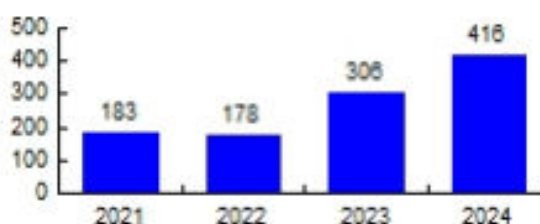
Il est proposé de maintenir le montant de la section de fonctionnement à \approx 180 000 €.

1. Dépenses de fonctionnement

- S'agissant des charges à caractère général, plusieurs facteurs d'évolution sont à souligner :

- Au 60611 « Eau Assainissement » : compte tenu de l'évolution des consommations en 2024 (le gymnase fonctionnant à plein régime), il est proposé d'augmenter les crédits. Enveloppe prévisionnelle de \approx 2 300 €.

Historique de consommation



- Au 60612 « Energie Electricité » : au vu du réalisé 2024 et des simulations réalisées par le **Syane**, le coût des charges énergétiques devrait être en recul. Enveloppe prévisionnelle de \approx 18 000 € (notamment pour tenir compte des aléas climatiques).

FOCUS SUR LE PRIX DE L'ELECTRICITE

La note d'information du Syane relative aux prix de fourniture d'électricité des membres du groupement d'achat pour 2025 explicite le mode de fixation des tarifs dans le cadre du marché attribué au fournisseur ENGIE.

- Dispositif d'achat dit « clic » (achat dynamique d'énergie) : pas de prix de fourniture fixes et connus à l'attribution du marché mais adaptation aux fluctuations du marché pour profiter de prix pouvant être plus attractifs qu'à la conclusion du marché ;
- En 2024, le Syane a terminé son approvisionnement sur le marché nécessaire à la couverture des besoins pour les années 2025, 2026 et 2027 ;
➤ *Compte tenu de cette couverture anticipée, les prix de fourniture d'électricité (hors évolutions relatives aux coûts d'acheminement et à la fiscalité) devraient décroître chaque année jusqu'à l'échéance du marché.*
- Le prix moyen des « clics » réalisés par le Syane pour l'année 2025 est en baisse de 34% par rapport à 2024.
➤ *Cette baisse est, toutefois, limitée par la hausse des coûts d'acheminement et de la fiscalité.*
➤ *Pour 2025, baisse de 15,8% du prix unitaire moyen toutes composantes et TTC.*

Par courrier électronique du 31 janvier 2025, le Syane a indiqué que certaines simulations étaient « partielles et erronées » et a recommandé de retenir en budget prévisionnel pour l'année 2025 le budget prévisionnel 2024, étant précisé qu'à volume identique, le budget 2025 devrait être en toutes hypothèses inférieures au budget 2024.

FOCUS SUR LE PRIX DU GAZ

Dans le cadre de sa note d'information relative aux prix de fourniture de gaz naturel pour l'année 2025, le Syane a rappelé que le marché conclu avec gaz de Bordeau, entré en vigueur au 1^{er} septembre 2022, court jusqu'au 31 décembre 2025. En 2022, le Syane a réalisé, par l'intermédiaire d'achats clics, l'intégralité de l'approvisionnement nécessaire à la couverture des consommations sur la durée totale du marché.

Pour 2025, le Syane prévoit, à l'échelle du marché, une baisse prévisionnelle du coût moyen de fourniture de $\approx 13\%$

SIMULATION POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE GAZ DE 44 MWH

1. OFFRE 2024					
Acheminement	Fourniture	Garantie d'origine « gaz vert »	Coût CEE	Taxes et contributions	TOTAL
1543 €	4513 €	0 €	215 €	1972 €	8242 €

2. SIMULATION 2025					
Acheminement	Fourniture	Garantie d'origine "gaz vert"	Coût CEE	Taxes et contributions	TOTAL
1566 €	3681 €	0 €	215 €	1808 €	7269 €

ECART (en € HT)	ECART (en € TTC)	ECART (en % TTC)
-809 €	-973 €	-11,1%

- o Au 611 « Contrats de prestation de service » : sont imputées à cet article les prestations de **vérifications périodiques** (installations thermiques et électriques, portes, équipements sportifs, sécurité incendie, ...) ainsi que l'adhésion à l'ADM 74. Marché de prestations de vérifications périodiques à relancer. Enveloppe prévisionnelle de $\approx 1\ 000\ €$.
- o Au 61521 « Entretien et réparations sur terrains » : prestations de **tonte et entretien des espaces verts** – Enveloppe prévisionnelle $\approx 9\ 750\ €$ sur la base d'une quinzaine de tontes par an (nombre de tontes ajustables en fonction des conditions météorologiques et de l'état de la végétation)
- o Au 615221 « Entretien et réparations sur bâtiments publics » : poste comprenant les différentes opérations de **maintenance** (ascenseur, installations de chauffage, portes sectionnelles, SAE, ...). Enveloppe prévisionnelle de $\approx 20\ 000\ €$;
- o Au 6161 « Assurances multirisques » : augmentation de 8% de la prime **Damage aux biens** (4 757 €) et de 15% de la prime **Responsabilité civile** (2 415 €). Enveloppe prévisionnelle de $\approx 7\ 200\ €$. A noter que les marchés arriveront à leur terme normal au 31 décembre 2025 et qu'il convient de lancer une consultation ;
- o Au 62268 « Autres honoraires – Conseil » : prestation d'**assistance à la passation des marchés publics d'assurances** (analyse des contrats en cours et des besoins, assistance à la réalisation du dossier de consultation des entreprises, assistance à l'analyse des offres et au choix de l'attributaire. Enveloppe prévisionnelle : 1 500 € ;
- o Au 6228 « Autres honoraires » : **rémunération des agents de la commune de Marignier** + poursuite de la **prestation du CDG 74 pour la gestion mensuelle du**

dossier chômage (60 € / mois). Maintien d'une enveloppe prévisionnelle de ≈ 10 000 € ;

- Au 6283 « Frais de nettoyage des locaux » :

Deux types de **prestation de nettoyage** ont été confiés à une entreprise, à savoir :

- Une prestation quotidienne (du lundi au vendredi) de nettoyage et désinfection des sanitaires et appareils sanitaires, des vestiaires, lavabos, distributeurs exceptées les douches, de l'ensemble des sols, y compris des circulations ;
- Une prestation bi-hebdomadaire (mercredi et samedi avant 8 h) d'aspiration, lavage et désinfection du sol du gymnase, à savoir grande salle, mezzanine et espace gym ;

Il est proposé de poursuivre ce mode de fonctionnement. Maintien d'une enveloppe prévisionnelle de ≈ 45 000 €.

Il convient de souligner qu'une réorganisation des missions des agents d'entretien ménager a été initiée par la commune de Marignier et que, dans ce cadre, **les missions d'entretien ménager du gymnase pourraient être reprises par le Syndicat Scolaire à compter de septembre 2025** via un contrat de travail d'une quinzaine d'heures par semaine (ces missions ne pourraient pas être réalisées dans le cadre d'une mise à disposition de la commune au profit du Syndicat, l'agent n'ayant pas le statut de titulaire). La faisabilité de cette option est en cours d'analyse avec l'agent concerné. Le cas échéant, des crédits seront redéployés du compte 6283 « frais de nettoyage des locaux » vers le chapitre 012 « Charges de personnel ».

- S'agissant des **charges de personnel** :

- Au 64731 « Allocations de chômage versées directement » : le Syndicat doit continuer de verser à son ex-agent l'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE - ≈ 500 € par mois) : l'agent ayant fait valoir ses droits, mais n'ayant pas le nombre de trimestres requis. Ce versement devrait se poursuivre jusqu'à l'extinction des droits de l'intéressé à percevoir l'ARE (courant avril 2025). Enveloppe prévisionnelle
- Selon le scénario qui sera retenu en matière d'entretien ménager, des crédits devront être redéployés du compte 6283 « Frais de nettoyage des locaux » vers le chapitre 012.

- S'agissant des autres charges de gestion courante :

- Au 6574 « Subventions aux associations » : le Syndicat octroie une subvention à l'**Association Sportive du Collège** de 7,50 € par adhérent (≈ 1 650 / 1 700 € en fonction du nombre d'élèves) ainsi qu'au **Foyer Socio-Educatif** (1 000 € en 2024 pour les voyages pédagogiques, les sorties, le matériel pour les différents clubs, divers projets pédagogiques, ...). Maintien d'une enveloppe complémentaire en cas de demandes particulières. Enveloppe de 3 200 € ;

- S'agissant des **charges financières**, celles-ci intégreront les intérêts des emprunts (≈ 4 000 €).

2. Recettes de fonctionnement

- Au 70 631 « Redevance services à caractère sportif » : 15 000 € - Convention avec le Département pour l'utilisation des installations sportives (coût horaire pour 2023-2024 avec indexation de 9,27 € - tarif de base 8,85€- pour les gymnases et 4,60 € pour les installations extérieures) ;

- Au 74748 « Participations autres communes », la contribution des communes sera maintenue à 155 000 €.

Montant des contributions communales pour 2025 :	155 000 €	
Affectation des contributions des communes :		
Dette	61 838 €	
Fonctionnement	93 162 €	

Clés de répartition				
Fonctionnement			Emprunt	
2025	Nb élèves	Clé de répartition	Population légale	Clé de répartition
Marignier	256	40,63%	6 612	44,90%
Thyez	271	43,02%	6 458	43,85%
Vougy	103	16,35%	1 656	11,25%
Total	630	100%	14 726	100%

Répartition de la contribution entre les communes						
	Nb élèves	Clé de répartition	Emprunt	70% du fonctionnement	30% du fonctionnement (usage associatif)	Total
Marignier	256	40,63%	27 765,37 €	26 499,41 €	27 948,60 €	82 213,38 €
Thyez	271	43,02%	27 118,69 €	28 052,11 €		55 170,80 €
Vougy	103	16,35%	6 953,94 €	10 661,87 €		17 615,81 €
Total	630	100,00%	61 838,00 €	65 213,40 €	27 948,60 €	155 000,00 €

III. EQUILIBRE DU BUDGET

Au final, le budget primitif qui sera soumis à l'approbation du Comité syndicat veillera au respect des grands équilibres financiers de la structure et de ses communes membres afin de ne pas compromettre leurs marges de manœuvre futures.

ANNEXE 1

SECURISATION DES ESPACES EXTERIEURS

A. OCCUPATION ILLICITE JUN / JUILLET 2024

Panneaux de clôture
déposés pour créer
un accès

Mât de clôture scié



Alimentation électrique
« sauvage » traversant la
rue (empruntée par de
nombreux élèves)



B. DEVIS POUR LA REALISATION D'UN MURET



SARL FORESTIER MAÇONNERIE
520, rte de Matringes - Léchat - 74440 MIEUSSY
Port : 06.78.45.02.19 - Tel : 04.50.43.72.13

SARL au capital de 253 000 €
Siret 834 359 937 000 10- APE 4399C
N° TVA Intracommunautaire : FR61 834 359 937
www.forestier-maçonnerie.fr

Syndicat Scolaire
Marignier / Thyez / Vougy
43 Avenue de la Mairie
74970 MARIGNIER

DEVIS N°24184

Qté	Unité	Libellé	PU	Montant HT
Gymnase				
Réalisation d'un muret périphérique sous la clôture existante				
Préparation				
150,00	ml	Nettoyage manuel à la pioche de l'herbe entre les poteaux et aux pieds des poteaux (y compris l'évacuation des déblais en décharge)	25,00 €	3 750,00 €
150,00	ml	Sciage du grillage à environ 25 cm du sol, pour enlever une bande de grillage d'environ 10 cm	20,00 €	3 000,00 €
Gros œuvre				
150,00	ml	Réalisation d'un muret d'environ 30 cm de haut en béton armé (y compris le coffrage, la fourniture et la mise en œuvre du béton et le décoffrage)	110,00 €	16 500,00 €
			Total HT	23 250,00 €
			TVA 20 %	4 650,00 €
			Total TTC	27 900,00 €

Conditions particulières :

Un métré sera effectué à la fin du chantier.

REP Bâtiment - Eco-contribution : Lors de la facturation, le montant du présent devis sera majoré de l'éco-contribution qui aura été acquittée sur les produits et matériaux de construction pour le bâtiment conformément à la loi AGEC du 10/02/2021 et de son décret d'application n°2021-1941 du 31/12/2021, selon les barèmes fixés par l'éco-organisme agréé

Date de validité du devis : 1 mois

Conditions de paiement : sur présentation de factures successives, à l'avancement du chantier.

Règlement à 30 jours de la présentation de facture. Pénalité de retard de paiement au taux de 4 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Décret n°2012-1115 02/10/12

Assurance RC et Décennale France souscrites auprès de GROUPAMA - 50 rue de St-Cyr - 69009 LYON

Bon pour accord

Date :

Signature :

Fait à Mieussy,
le 16 Décembre 2024

SARL FORESTIER MAÇONNERIE
520, rte Matringes 74440 MIEUSSY
Tél. 06 78 45 02 19
Siret 834 359 937 000 10 - APE 4399C

D-24184-Syndicat scolaire Marignier,Thyez,Vougy (Gymnase).xlsx

ANNEXE 2

DESCRITIF DES DEMANDES DE MATERIELS DE L'ASSOCIATION GYMNIQUE DE L'ARVE

A. MATERIELS NECESSAIRES POUR LA SECURITE

A- MATELAS REPLIABLE POUR POUTRE GYMNOVA – 460x300x20 cm

Ce matelas pliant permet de mieux protéger les pieds métalliques de la poutre lors des chutes des gymnastes. Nous utilisons divers tapis afin de protéger ces pieds lors des entrainements mais ce n'est pas adapté.

Les professeurs d'EPS font le même constat que nos entraîneurs, ce n'est pas adapté et la sécurité en serait grandement améliorée.

Il y a deux poutres (indispensable d'utiliser les 2 lorsque nous avons des groupes loisirs de 30 gyms), il faudrait idéalement deux matelas.



URGENT!

B – PROTECTION PIED POUTRE

En cas de chute, les gymnastes peuvent se blesser avec les montants en métal de la poutre. C'est pourquoi nous utilisons des tapis que nous plaçons contre ces montants.

Il existe ce type de protection parfaitement adaptée et efficace. Elles sont vendues par paire. Il y a deux poutres donc il faudrait idéalement 2 paires de protection.



Protection
montant métal

C – PROTECTION MURALE DU PILIER A COTE TABLE DE SAUT

Ce pilier en béton se trouve à côté de la table de saut. Ayant besoin d'une longueur d'au moins 12m pour la prise d'élan, c'est le seul endroit du gymnase où nous pouvons installer cet agrès.



Gymnase Marignier : Saut

Contrairement aux murs et piliers jouxtant le praticable, il n'a pas été protégé. Nous mettons des tapis contre car cela peut être dangereux pour les gymnastes. Il est possible d'installer ce genre de protection contre le piler pour sécuriser les sauts.



D – PROTECTION DES DEUX MONTANTS TABLE DE SAUT

En cas de chute, les gymnastes peuvent retomber sur les montants en métal du saut. Nous utilisons des matelas pour protéger ces montants mais ce n'est pas l'idéal. Il existe ce type de protection parfaitement adaptée et efficace.



URGENT!

E – PROTECTION TREMPLIN

On met le tremplin (rouge) dans la protection pour éviter que les enfants butent pieds nus contre le saut quand ils loupent leur course d'élan. La table de saut de la photo est récente. La nôtre est ancienne et comporte 2 pieds comme sur la photo ci-dessous. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons protéger le pied avant de la table de saut en cas de chutes.



F – BLOC DE PARADE DE SAUT

Pour les ateliers avec envol comme le saut, les saltos, ces blocs sécurisent la réception des enfants. Facilement déplaçable, ils peuvent servir pour des ateliers et agrès divers.



Les deux blocs du gymnase sont très abîmés et inutilisables :



G – 32 RESSORTS POUR MINI TRAMPOLINE

Ce trampoline n'est plus utilisé car il est endommagé. Il suffirait de remplacer les élastiques par des ressorts. Ils sont vendus par Gymnova par lot de 32.



H – HOUSSE PVC SEULE 300X200X30 cm

Un des tapis de chute est très endommagé (voir photo). Il est primordial pour nos entraînements. Pour éviter qu'il soit définitivement inutilisable, nous préconisons l'achat d'une housse de protection Gymnova. Le matelas neuf Gymnova coute 1 441.20€ TTC.



Tapis de chute endommagé



URGENT!

B. MATERIELS COMPLEMENTAIRES POUR AMELIORER LES CONDITIONS D'ENTRAINEMENT

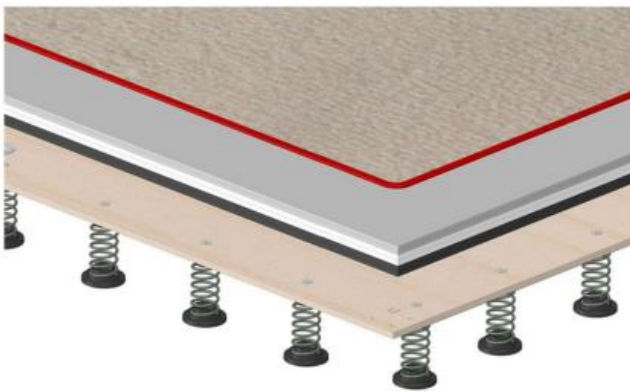
I- Piste acrobatie à ressort avec moquette, dimension 1.5 x 6.5m

Le praticable installé il y a plusieurs années dans le gymnase n'est pas aux dimensions FIG. Elles ne peuvent pas effectuer certaines figures (rondade flip salto..) car la diagonale est trop courte. Or ces figures sont indispensables pour les niveaux fédéraux dans lesquels nous sommes engagés.

Pour le moment nous installons des tapis pour prolonger la diagonale mais ce n'est pas assez stable et source de chutes. Cette solution provisoire ne peut être pérenne pour des groupes compétitions pouvant concourir jusqu'au championnat de France dans leur catégorie.

La réception est forcément altérée par le manque de stabilité et c'est un gros point noir pour nos entraînements. Les professeurs du collège encadrant l'AS ont le même problème et seraient donc également utilisateurs de cette piste.

La piste mesurera 1.5x 6.5 m (installée le long des fenêtres).



URGENT!

J- MATELAS DE CHUTE POUR RECEPTION AGRES – 240x200x20cm

Nous manquons de matelas de chute, il est beaucoup moins lourd que les matelas DIMA, il sera utilisé en sortie poutre notamment.



K- BLOC DE RECEPTION MOUSSE – HOUSSE PVC – 200x100x50cm

Ce bloc permet d'accentuer la sécurité des gymnastes. Nous en manquons au gymnase.



L- ESPALIER 2 PLACES – Longueur 160 cm- Marque Kassiopée

Ce type de matériel basique est idéal pour le renforcement musculaire, les exercices de gainage et les séances d'étirement. A voir si les services techniques ont gardé les anciens qui avaient été désinstallés à la suite d'un changement de réglementation. Ils pourraient être simplement réinstaller à moindre frais.



M- DEMI COURBETTE- Kassopié

A installer sur l'espalier. Permet le travail de renforcement musculaire abdominal et dorsal, indispensable pour les gymnastes, notamment en groupe compétition.



N- GRAND MODULE TRAPEZOIDALE- Kassiopé

Ce module est présent dans la salle de Thyez, idéal pour l'initiation au saut et l'apprentissage d'éléments acrobatiques. Il est facilement manipulable grâce aux poignées.



O – POUTRE BASSE – Hauteur 20cm

La poutre basse du gymnase est très dure, sans mousse. Compliqué pour les initiations de poussine en cas de chute. De plus, elle n'est pas assez longue. Celle-ci fait 5m.



P – POUTRE MOUSSE EDUCATIVE

Nous avons besoin de multiplier les ateliers pour tous les groupes. Nous n'avons qu'une seule poutre de ce type au gymnase. Pour 30 gymnastes sur certains créneaux, il en faut au moins deux.



ANNEXE 3

DEVIS DE REMPLACEMENT DE 3 RADIANTS



N/Réf. : D24-4581-A
 Affaire : Gymnase
 Objet : Remplacement du système de chauffage

N°	Désignation / Description des travaux	U	Qté	PVU HT	PVT HT
1	Dépose de l'existant				
	Mise en place de protection et moyen d'accès pour les travaux de dépose	ens	1	789,17	789,17€
	Dépose des radiants existant hors d'usage	ens	3	264,00	792,00€
	Dépose des radiants année 2021 pour repose après remplacement des conduits d'extraction gaz de combustion	ens	3	264,00	792,00€
	Dépose des conduites d'extraction des gaz de combustion incompatible aux normes actuelles	ens	1	2 137,14	2 137,14€
	Total Dépose de l'existant				4 510,31€
2	Nouveau réseau d'extraction fumées				
	Mise en place de protection et moyen pour la pose des conduit d'extraction produit de combustion	ens	1	731,92	731,92€
	Mise en place d'un réseau d'extraction fumée depuis les radiants jusqu'à l'extracteur de fumée en gaine spiralé de Ø 125 à 315	ens	1	4 704,14	4 704,14€
	Nota: l'extracteur existant EC 80 et conservé				
	Entrée d'air sur mur façade Nord-ouest 500/500 mm avec volets automatiques et grille par pluie extérieure	ens	2	421,83	843,66€
	Total Nouveau réseau d'extraction fumées				6 279,72€
3	Repose des radiants BTH 25 de 2021				
	Mise en place de protection et moyen pour la repose des radiants existants	ens	1	560,19	560,19€
	Repose des radiants existant	ens	3	264,00	792,00€
	Total Repose des radiants BTH 25 de 2021				1 352,19€

N°	Désignation / Description des travaux	U	Qté	PVU HT	PVT HT	T V A
4	Fourniture de nouveaux radians en remplacement des anciens					
	Mise en place de protection et moyen pour la pose des nouveaux radians	ens	1	617,43	617,43€	
	Tube radiant BTH25, Haut Rendement avec Double réflecteur cycloïdal multi facettes. Gaz Naturel 2H (Lacq) Alimentation électrique: 230-240V Mono Puissance PCI: 25 kW Rendement de combustion PCI: > 89 % Rendement saisonnier: > 75 % Facteur de rayonnement: > 0,6 Taux de Nox: Classe 3 Poids: 72 kg Kit d'accrochage horizontal	ens	3	1 519,20	4 557,60€	
	Grille de protection pare-ballons permettant d'empêcher l'immobilisation de ballons, volants, etc... au niveau des tubes émetteurs pour BTH25	ens	3	132,82	398,46€	
		ens	3	458,44	1 375,32€	
	Total Fourniture de nouveaux radians en remplacement des anciens				6 948,81€	
5	Reprise des raccords gaz et électricité					
	<u>Raccordement gaz</u> Flexible 1/2 'Agréé ERP + raccords (F3/4 - M1/2) Longueur 50 cm	ens	3	130,40	391,20€	
	Kit 2H (Lacq) 300mbars / 20mbars (vanne, filtre, détenteur, raccords)	ens	3	167,92	503,76€	
	Raccordement tube Acier T 3 Noir BL 21,3x2,65 (1/2")	ens	6	103,26	619,56€	
	<u>Raccordement électrique</u> Raccordement électrique sur attentes existantes Nota: la régulation et le coffret de commande existant sont conservés	ens	6	50,00	300,00€	
	Mise en service, réglage et vérification fonctionnement	ens	1	704,00	704,00€	
	Total Reprise des raccords gaz et électricité				2 518,52€	

N°	Désignation / Description des travaux	U	Qté	PVU HT	PVT HT
	Total Dépose de l'existant				4 510,31€
	Total Nouveau réseau d'extraction fumées				6 279,72€
	Total Reprise des radians BTH 25 de 2021				1 352,19€
	Total Fourniture de nouveaux radians en remplacement des anciens				6 948,81€
	Total Reprise des raccordements gaz et électricité				2 518,52€
				TOTAL HT	21 609,55€
				TVA à 20%	4 321,91
				TOTAL TTC	25 931,46€

La TVA appliquée est celle en vigueur à la date de rédaction du devis, sous réserve de modification ultérieure. A ce taux se substituera donc automatiquement le nouveau taux légalement applicable dès son entrée en application.

Conditions de règlement :

50% à la commande
 Situations mensuelles
 Solde fin de travaux

Durée de validité de l'offre: 1 mois

Veillez nous retourner un exemplaire de ce devis daté et signé précédé de la mention:
"Bon pour accord devis reçu avant l'exécution des travaux"

Date:

Signature:

* En apposant sa signature le client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de ventes ci-dessous*